

Envoi courriel

Québec, le 31 janvier 2018

Monsieur Robert Iasenza
Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal (CIAM)
110-455 Fénélon
Dorval (Québec) H9S 5T8

**Objet : Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant
aéroportuaire à Montréal-Est**
Questions complémentaires du 31 janvier 2018 (n°s 1 à 10)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 2 février 2018 compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j

Question 1

Veuillez déposer une entente type d'approvisionnement en carburant négociée avec les compagnies aériennes.

Question 2

Quelles sont les modalités de l'entente à intervenir avec le CN pour permettre la réalisation du projet ? Si l'entente est conclue, veuillez la déposer.

Question 3

Concernant le tracé retenu pour votre pipeline, existe-t-il des ententes avec les autorités compétentes et les propriétaires visés ? Si oui, veuillez les déposer. Si non, avec qui des ententes devraient-elles être conclues ?

Question 4

Advenant une impossibilité d'utiliser le quai de transbordement, quel serait votre plan de contingence pour assurer l'approvisionnement aux aéroports ?

Question 5

Pour le chargement des camions-citernes, quelles sont les tâches qui seraient effectuées par les opérateurs de CIAM et celles effectuées par les conducteurs (autochargement) ?

Question 6

Pourquoi avoir choisi dans les paramètres de modélisation des scénarios d'accidents une direction des vents dominants qui ne correspond pas à celle de la rose des vents, soit O plutôt que OSO ? (référence PR3.1, p. 328).

Question 7

Il est prévu de réaliser des suivis une fois votre projet en exploitation. Préciser la nature de tous les suivis prévus, leur fréquence et à qui seront rapportés les résultats. Les rapports de suivi seront-ils rendus publics ?

Question 8

Dans le rapport de consultation de la Communauté métropolitaine de Montréal, l'une des exigences se lit comme suit : « Que la CIAM appuie financièrement, tel qu'annoncé en séances publiques, des projets de protection du fleuve Saint-Laurent ».

Quels types de projets prévoyez-vous financer ? Veuillez préciser la méthode de sélection des projets financés.

Veuillez préciser de quel ordre serait ce financement, sinon quand ce montant sera déterminé. Ce financement sera-t-il récurrent pour toute la durée du projet ou consistera-t-il en une seule somme versée en une seule occasion ?

Question 9

Un complément à l'étude d'impact portant sur la modélisation pour la qualité de l'air des émissions de carburant du projet a été déposé par CIAM le 22 juillet 2016.

Le 28 juillet, la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement au MDDELCC y réagissait dans un avis : « la modélisation supplémentaire préparée pour le kérosène n'a pas été réalisée conformément à nos recommandations de sorte qu'elle devra être mise à jour pour juger de l'acceptabilité du projet. [...] il est très important de souligner que la Direction des avis et des expertises (DAE) procède actuellement à la révision du critère du kérosène, en lien notamment avec l'information disponible sur les carburéacteurs Jet A et JP-8. L'acceptabilité du projet ne sera évaluée que sur la base du critère établi par la DAE, qui sera transmis au promoteur lorsqu'il sera disponible. La modélisation de la dispersion atmosphérique devra montrer le respect de ce critère. », (référence PR6, avis no 36).

Qu'en est-il de la révision de la modélisation pour le kérosène selon les recommandations du Ministère ? Quel est l'état d'avancement ?

Question 10

Dans vos réponses aux questions du MDDELCC d'octobre 2017, vous écrivez que « Le concept d'intervention sur les terrains contaminés durant la période de construction du projet prévoit maintenant d'enlever les sols contaminés en excès des critères C du MDDELCC sous les infrastructures permanentes, les digues et les voies ferrées projetées du projet de CIAM. Ce concept d'intervention tient également compte du fait que l'Administration portuaire de Montréal a pris des dispositions afin d'assurer la récupération des hydrocarbures en phase libre dans le secteur des quais avant la construction du projet de CIAM. », (référence PR5.1.1.1, p. i).

À quel volume sont évalués les sols contaminés à être excavés et traités ?

La méthode de traitement des sols contaminés et la compagnie qui s'en chargera ont-ils été identifiés ?

Pour les sols ailleurs sur le site, un plan de gestion est-il défini ? Quels seraient les volumes à gérer et la méthode de traitement le cas échéant ?